

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 17 décembre 2018** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

398-12-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

399-12-18

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES DE NIVEAUX 1 ET 2 - COMPENSATION 2018

Attendu que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de cent cinquante-neuf mille cent seize dollars (159 116 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

400-12-18

AUTORISATION DE SIGNATURES - ACTES DE VENTE RÉDIGÉS PAR LA GREFFIÈRE-VENTE POUR TAXES 2017

Considérant que la Ville a acquis les propriétés suivantes lors de la vente pour non-paiement de taxes tenue le 30 novembre 2017 :

Lot	Propriétaire
5 320 305	Réal Bernard et Léonce Leblanc
5 017 473	Iréné A. Cyr
5 016 430	Emballages Smurfit-Stone
5 017 330	Emballages Smurfit-Stone
5 017 645	Emballages Smurfit-Stone
5 017 672	Lionel Landry

Considérant qu'un (1) an s'est écoulé depuis ladite vente et que les anciens propriétaires n'ont pas fait le retrait desdits immeubles durant cette période;

Considérant que toutes les formalités exigées par la Loi en rapport avec ladite vente ont été remplies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de New Richmond, les actes de vente rédigés par la greffière pour l'acquisition des propriétés suivantes, le tout ayant été acquis lors de la vente pour taxes tenue le 30 novembre 2017, et ce, tel qu'autorisé en vertu des articles 536 et 538 de la Loi sur les cités et villes :

Lot	Propriétaire
5 320 305	Réal Bernard et Léonce Leblanc
5 017 473	Iréné A. Cyr
5 016 430	Emballages Smurfit-Stone
5 017 330	Emballages Smurfit-Stone
5 017 645	Emballages Smurfit-Stone
5 017 672	Lionel Landry

ADOPTÉE

401-12-18

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NEW RICHMOND - DEMANDE DE RÉVISION BUDGÉTAIRE

Considérant que la Société d'habitation du Québec a fait parvenir une révision budgétaire 2018, qui doit être acceptée par la Ville, dans le dossier de l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

Considérant que ladite révision affectera seulement le poste de budget du « Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) capitalisable »;

Considérant que l'augmentation de ce dit poste de budget n'a aucun impact sur le déficit d'exploitation 2018 déjà approuvé par la Ville de 38 426 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'accepter la révision budgétaire 2018 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, et ce, concernant le budget du RAM capitalisable (remplacement, amélioration et modernisation).

ADOPTÉE

402-12-18

DEMANDE D'ALIÉNATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - LOTS 5 734 263 ET 5 591 411 - DOSSIER 422080 - RÉOLUTION 343-11-18

Compte tenu de son lien avec ce point, le conseiller Jean-Pierre Querry se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.

Considérant la demande d'aliénation déposée par la Ville concernant les lots 5 734 263 et 5 591 411;

Considérant la demande subséquente déposée par la CPTAQ à l'effet de présenter une nouvelle résolution municipale tenant compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi;

Considérant que :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants sera bonifié par la création d'une seule propriété agricole;
2. Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture seront également bonifiées;
3. Les conséquences d'un refus perpétueraient une situation de fractionnement d'une terre agricole au détriment d'un propriétaire qui n'a actuellement aucun intérêt à y réaliser de l'agriculture;
4. L'aliénation ne causerait aucun effet résultant de l'application des lois et règlements actuels;
5. Il n'existe aucun autre moyen de mettre fin au fractionnement des terres agricoles voisines;
6. L'aliénation permettra d'assurer l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
7. L'aliénation n'aura pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région étant donné la taille des lots à aliéner;
8. L'aliénation permettra de consolider la propriété actuelle de l'acquéreur potentiel tout en n'ayant aucun effet sur la propriété résiduelle du demandeur étant donné que celle-ci était déjà de trop faible dimension pour y pratiquer l'agriculture;
9. Suite à l'aliénation demandée, l'effet sur le développement économique de la région sera négligeable;
10. Le critère concernant les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité n'est pas applicable puisque l'objectif est de mettre fin au présent fractionnement;
11. L'aliénation favorisera le maintien de l'usage du lot dans le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bonaventure, soit une terre en culture (fourrage). De plus, ceci permettra d'optimiser l'usage de cette terre agricole en permettant la création d'une propriété agricole contigüe, ce qui est un des objectifs de ce plan de développement.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De soumettre une demande d'aliénation pour les lots 5 734 263 et 5 591 411, et par le fait même, d'autoriser la greffière à déposer pour et au nom de la Ville, ladite demande.

ADOPTÉE

403-12-18

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET SKI-BUS PIN ROUGE 2019 - RÉGIM

Considérant la demande de financement reçue de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM), afin d'offrir un service de transport pour les skieurs des municipalités environnantes vers la station de ski Pin Rouge, pour l'hiver 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'octroyer à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) un montant de six cent cinquante dollars (650 \$), afin de pouvoir offrir un service de transport aux skieurs des municipalités de Paspébiac à New Richmond vers la station de ski Pin Rouge, et ce, pour l'hiver 2019.

ADOPTÉE

404-12-18

CAMIONNETTE 2009 DU SERVICE DES LOISIRS - DON AU PARC RÉGIONAL PETITE-CASCAPÉDIA

Considérant que le Service des loisirs possède une camionnette 2009 Chevrolet Silverado 1500 qui ne sera plus utilisée à compter de 2019, étant donné son remplacement;

Considérant la faible valeur de revente dudit véhicule;

Considérant que le Parc régional ne possède aucun véhicule pouvant leur servir présentement pour leurs activités journalières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

De céder sans frais au Parc régional Petite-Cascapédia la camionnette 2009 Chevrolet Silverado 1500, appartenant présentement à la Ville de New Richmond.

ADOPTÉE

405-12-18

APPEL D'OFFRES - LOCATION DE VOITURES 2019

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de quatre (4) concessionnaires automobiles;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions (voir document joint aux présentes pour en faire partie intégrante);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Kia de New Richmond pour la location de véhicules automobiles 2019 selon les spécifications et montant suivants, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue :

Catégorie	Véhicule retenu	Quantité	Montant mensuel (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
Compacte	Forte LX automatique	2	748,38 \$	27 217,52 \$
SUV	Sportage LX TA	1	453,38 \$	16 459,60 \$

ADOPTÉE

AUTORISATION DE DÉPENSES EN LIEN AVEC LES RÉSULTATS PRÉVUS AU 31 DÉCEMBRE 2018

406-12-18

REPLACEMENT DES TABLETTES NUMÉRIQUES DES ÉLUS

Considérant les résultats anticipés au 31 décembre 2018;

Considérant les besoins des différents départements de la Ville;

Considérant le budget anticipé de 2019 comme étant plus restreint en terme de disponibilités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Services informatiques Gilles Bujold au montant de 6 354 \$ (6 tablettes Apple iPad Pro 11 po), taxes en sus, ainsi qu'un montant de 210 \$ (préparation pour 6 iPads), taxes en sus, pour le remplacement des tablettes numériques pour les élus. Il est convenu que les tablettes demeureront la propriété des élus advenant la terminaison de leur mandat.

ADOPTÉE

407-12-18

REPLACEMENT DE 3 POSTES INFORMATIQUES

Considérant les résultats anticipés au 31 décembre 2018;

Considérant les besoins des différents départements de la Ville;

Considérant le budget anticipé de 2019 comme étant plus restreint en terme de disponibilités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'accepter les offres suivantes déposées par Services informatiques Gilles Bujold pour le remplacement de trois (3) postes informatiques :

- Soumission no. 4236 au montant de 1 105,49 \$, taxes en sus;
- Soumission no. 4237 au montant de 1 256,50 \$, taxes en sus;
- Soumission no. 4238 au montant de 1 065,48 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

408-12-18

ACQUISITION DE SOUFFLEUSES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant les résultats anticipés au 31 décembre 2018;

Considérant les besoins des différents départements de la Ville;

Considérant le budget anticipé de 2019 comme étant plus restreint en terme de disponibilités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter les offres déposées par Francofor inc. aux montants suivants pour l'acquisition de souffleuses pour le Service des travaux publics :

- Chasse neige deluxe 24 pouces au montant de 1 566 \$, taxes en sus;
- Chasse neige deluxe 28 pouces S au montant de 1 936 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

409-12-18

ACQUISITION DE TÉLÉAVERTISSEURS ALPHANUMÉRIQUES POUR LE SERVICE INCENDIE

Considérant les résultats anticipés au 31 décembre 2018;

Considérant les besoins des différents départements de la Ville;

Considérant le budget anticipé de 2019 comme étant plus restreint en terme de disponibilités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Télé Communications de l'Est au montant de 1 359,80 \$, taxes en sus, pour l'acquisition de quatre (4) téléavertisseurs alphanumériques, et ce, pour le Service incendie.

ADOPTÉE

410-12-18

RÈGLEMENT DE LA SERVITUDE DE PASSAGE - ACCÈS PRINCIPAL DE LA RÉSERVE NATURELLE

Considérant les résultats anticipés au 31 décembre 2018;

Considérant les besoins des différents départements de la Ville;

Considérant le budget anticipé de 2019 comme étant plus restreint en terme de disponibilités;

Considérant la volonté du Conseil de régler la question de l'accessibilité principale à la réserve naturelle à partir du boulevard Perron Est;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'affecter une somme de 5 000 \$ au règlement de la servitude d'accès sur le lot 5 017 165, devenant ainsi l'accès principal de la réserve naturelle.

ADOPTÉE

411-12-18

ACQUISITION DE PRATICABLE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant les résultats anticipés au 31 décembre 2018;

Considérant les besoins des différents départements de la Ville;

Considérant le budget anticipé de 2019 comme étant plus restreint en terme de disponibilités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Les Scènes Platto au montant de 739,40 \$, taxes et livraison en sus, pour l'acquisition de praticable (stage) pour le Centre communautaire Adrien-Gauvreau.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 30.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière